

FRANCE SESAME

Finalités

La plateforme « FRANCE SESAME » est destinée à améliorer la lisibilité du traitement des formalités et fluidifier le passage aux frontières des marchandises soumises à réglementations sanitaires et phytosanitaires.

Elle poursuit plus précisément deux finalités stratégiques :

- d'une part, elle vise à améliorer la lisibilité du passage aux frontières par une traçabilité et une transparence accrue du traitement des formalités et une amélioration de bout-en-bout de l'expérience utilisateur (parcours utilisateur unifié) ;
- et d'autre part, elle doit permettre de fluidifier le passage aux frontières par une meilleure orchestration et une optimisation du traitement des formalités, une anticipation des délais et des actions à réaliser et une aide à la décision pour la conduite des formalités.

Bases légales

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (Article 6 1° e) RGPD).

Le traitement relève des dispositions suivantes :

- Le Règlement (UE) 2017/625 ;
- Le Règlement d'exécution (UE) 2019/1715
- Le règlement (UE) n° 543/2011 du 7 juin 2011 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne les secteurs des fruits et légumes et des fruits et légumes transformés
- Le Règlement (UE) n°2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 228/2013, (UE) n° 652/2014 et (UE) n° 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE
- Le Code des douanes, notamment ses articles 59 duodecimes et 59 quaterdecimes
- Le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.236-4, L.237-3 3°, L.251-14, L.251-17 et L.251-20 | 4° du

Catégories de données traitées

- Données d'identification et coordonnées des opérateurs
- Données relatives à la vie professionnelle
- Données de connexion

Les données d'identification et coordonnées des opérateurs sont conservées 1 an à compter de la dernière connexion de l'utilisateur.

Parmi les données relatives à la vie professionnelle :

- Les données commerciales issues des formalités administratives concernées sont conservées 4 ans à compter de la date du dernier évènement de la formalité ;
- Les données relatives aux coordonnées saisies dans un rendez-vous sont conservées 4 ans à compter de la date du rendez-vous ;
- Les données relatives aux échanges via le service « Messagerie » sont conservées 3 ans à compter du dernier message.

Les données de connexion (logs) sont conservées 6 mois.

Sources des données

- Directe, s'agissant des données échangées via le service « Messagerie » et de quelques données renseignées directement par l'opérateur (adresse mail et téléphone de contact)
- Indirecte s'agissant des autres données (données issues du compte douane.gouv.fr et des applications source)

Personnes concernées

- Opérateurs utilisateurs de la plateforme
- Agents des administrations partenaires utilisateurs de la plateforme (DGDDI, DGAL, DGITM)

Catégories de destinataires

- Agents de la DGDDI
- Agents DGAL et DGITM

Exercices des droits

Les personnes concernées peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant ou les faire rectifier. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données, d'un droit d'effacement des informations figurant dans le traitement, et d'un droit d'opposition.

Contacts

Responsable du traitement :

Ministère de l'Économie, des Finances et la Souveraineté industrielle et numérique
Direction Générale des douanes et des droits indirectes
Bureau Restrictions et sécurisation des échanges (COMINT 2)
11, rue des deux communes, 93558 Montreuil
dg-comint2@douane.finances.gouv.fr

Si après avoir contacté les services chargés de l'exercice de leurs droits, les personnes concernées estiment que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent saisir :

Le Délégué à la protection des données des ministères économique et financier
Service du numérique
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12
le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Réclamation auprès de la CNIL

Si une personne concernée estime après contact avec le service des affaires juridiques de la DGDDI ou avec le DPD que ses droits ne sont pas respectés, elle peut adresser une [réclamation à la CNIL](#) sur le site <https://services.cnil.fr>.